

ENCORE À TEMPS PARTIEL ?

En France, 1 salarié sur 6 est concerné par une maladie chronique. Au-delà des répercussions directes de la maladie, les rendez-vous médicaux réguliers et les traitements ont eux aussi des conséquences sur leurs activités professionnelles. Souvent contraints de travailler à temps partiel pour concilier maladie, traitements et travail, pour les salariés malades **ce n'est pas une chance, mais une nécessité !**

*Des solutions existent pour concilier
les maladies chroniques et l'emploi.
parlons-en !*

Une production réalisée à l'occasion de la journée mondiale de la fibromyalgie le 12 mai dans le cadre du réseau des référents handicap animé par l'  agefiph

